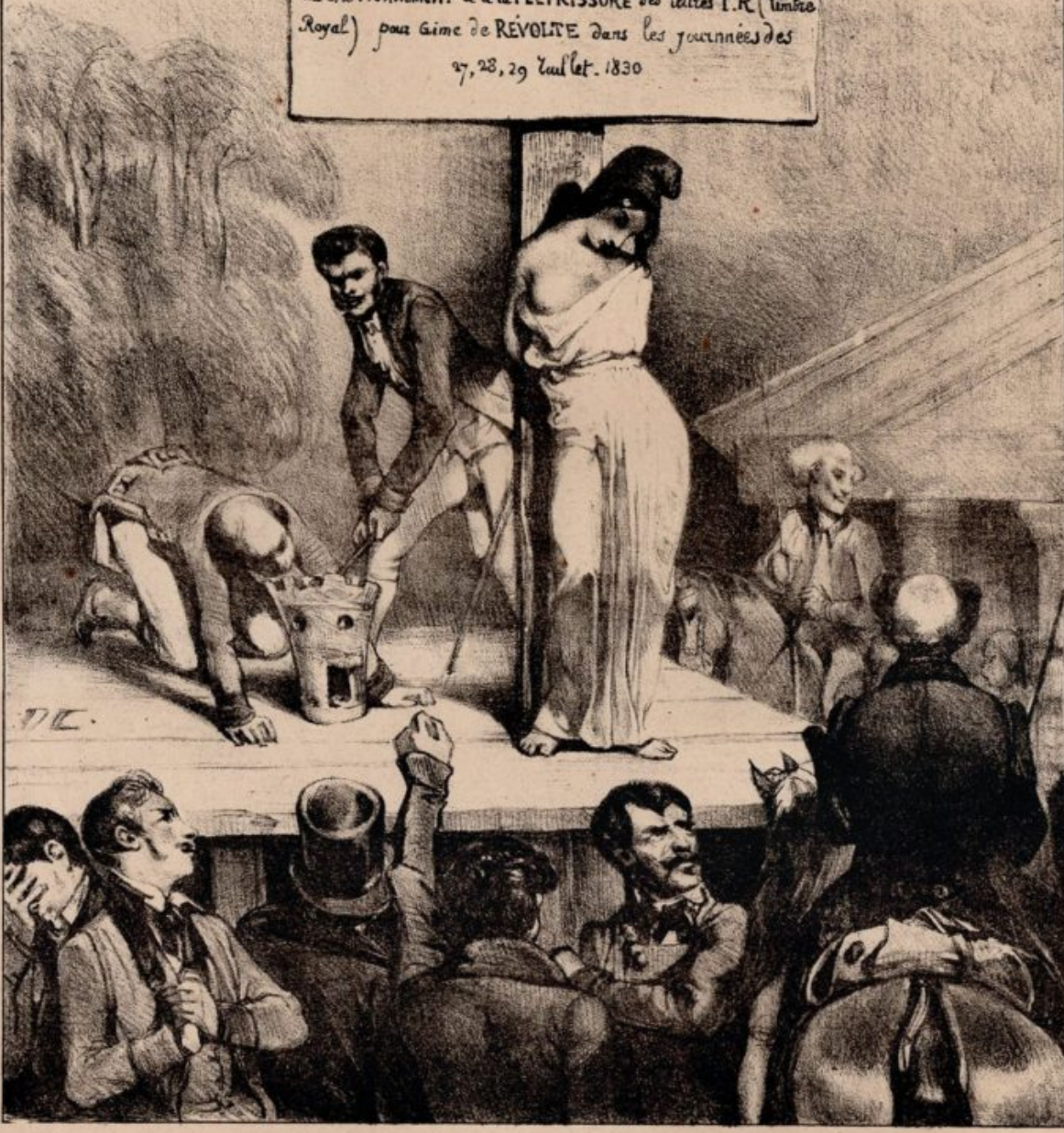
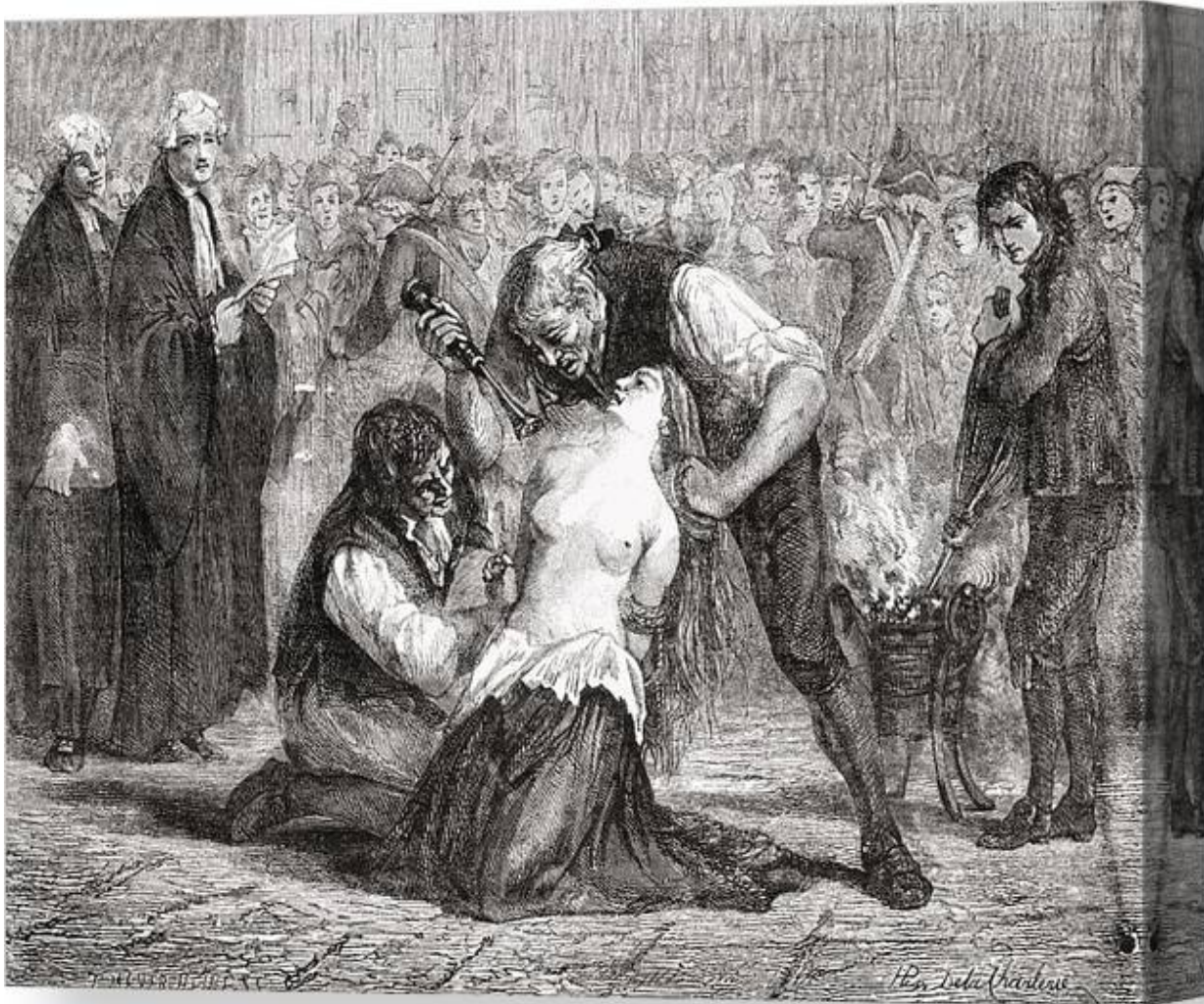


La directrice d'Ehpad lynchée en place publique juste pour avoir utilisé un faux pass sanitaire !

écrit par Jules Ferry | 29 décembre 2021

ARRET DE LA COUR PREVOTALE
Qui condamne FRANÇOISE LIBERTÉ, née à PARIS en 1790
au CANTONNEMENT et à la FLÉTRISSURE des lettres T.R. (timbre
Royal) pour crime de REVOLTE dans les journées des
27, 28, 29 Juillet. 1830





Terreur psychologique maximale !

Le pouvoir est aujourd'hui engagé dans une fuite en avant qui le contraint à se radicaliser en utilisant la terreur psychologique.

C'est le retour au pilori, à la flétrissure, à la Stasi.

Illustration avec le cas d'une directrice d'Ehpad découverte avec un faux pass sanitaire : son cas est utilisé par le système pour dissuader toute résistance.

Dans l'article ci-dessous, l'accusée voit sa vie étalée : lieu de travail, nom, âge, ancienneté, salaire, lieu du domicile, famille... (Rien à voir avec les crimes commis par la diversité, pour lesquels le public n'a aucune

précision).

On y lit les commentaires du procureur, et ceux de l'employeur !



[République de Seine-et-Marne](#)

La Chapelle-la-Reine. La directrice de l'Ephad avait acheté 400 € son faux pass sanitaire

La directrice de l'Ehpad de La Chapelle-la-Reine a été licenciée pour avoir acheté un faux pass sanitaire à 400 €. Elle sera jugée en mai au tribunal correctionnel.



L'Ehpad de La Chapelle-la-Reine accueille 71 résidents

Les faits avaient été signalés à la gendarmerie par une infirmière, mise à pied puis licenciée pour faute lourde après avoir révélé les faits au personnel. Selon l'enquête, les faux auraient été achetés à un intermédiaire, après le piratage des identifiants de pharmacies. Ceux-là proviendraient d'une officine de Châlons-en-Champagne, dans

la Marne, où 330 pass sanitaires auraient été piratés en 48 heures.

Gardes à vue

Ana L., 48 ans, a ainsi passé 48 heures en **garde à vue**, de même que son mari qui aurait acheté deux documents falsifiés, pour un total de 800 €, afin que le couple puisse en bénéficier. Il a été interpellé à son domicile du Vaudoué.

Après avoir reconnu les faits, les deux mis en cause comparaîtront le 23 mai prochain, au **tribunal correctionnel** de Fontainebleau, pour escroquerie.

« Je serai intransigent avec tous les usagers de faux pass sanitaires, et encore plus pour ceux qui endossent une situation à responsabilité et croisent au quotidien des personnes vulnérables », prévient le procureur, Arnaud Faugère.

Rappelons que le fait d'utiliser plusieurs faux pass sanitaires est passible de 5 ans de prison et de 37 500 € d'amende.

Dans l'attente de son procès, la responsable de la maison de retraite a été **placée sous contrôle judiciaire.**

Elle est soumise à une interdiction d'exercer une profession médicale ou assimilée et tout travail en relation avec une obligation vaccinale. De plus, elle n'aura plus le droit de fréquenter l'établissement où elle travaillait depuis 17 ans.

Licenciement

D'ailleurs, au lendemain de sa sortie de garde à vue, le conseil d'administration s'est réuni et, à l'unanimité, a **licencié** pour faute grave la directrice en infraction, dont le salaire brut avoisinait les 7 000 €.

« Je me porte **partie civile** et je réclamerai des dommages et intérêts, indique son président, Pierre Bacqué, qui a été mis hors de cause après une audition de 3 heures. Je me sens meurtri et trahi. **Je pense que cette personne avait une peur bleue, voire irrationnelle, de la vaccination.** De plus, on sortait d'un contrôle de l'agence régionale de santé et deux inspecteurs avaient vérifié les pass sanitaires. Je ne pouvais pas imaginer qu'il y avait fraude. Tout cela est un gros gâchis ! ». (...)

Moyen radical, la terreur psychologique constitue un moyen de dissuasion extrêmement efficace.

L'évocation de la punition en cas de déviance ou de fraude doit **provoquer la peur et la paranoïa** au sein de la population.

On pense bien entendu à l'Allemagne de l'est et à la Stasi, époque où la terreur psychologique visait à « *provoquer la base d'une certaine **résignation*** », grâce à des opérations de destruction et de déstabilisation psychologiques.

La marque de l'infamie ou flétrissure au fer rouge.



Sous l'Ancien régime, la flétrissure est une peine afflictive et infamante, consistant en une marque au fer rouge sur le condamné. Le caractère infamant tenait en partie au marquage en place publique. Son caractère permanent lui donnait un caractère stigmatisant recherché par les juridictions.

Les médias ont remplacé la place publique.

La fraudeuse est livrée en pâture à l'opinion, définitivement salie et marquée au fer rouge.

Puisqu'on vous dit que la peur de la vaccination est « irrationnelle ».

VERITY France @verity_france · 22 déc.

...

⚠️ La famille de Cédric Demitra rejoint VERITY France ⚠️ victime d'une crise cardiaque

